

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comité de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 décembre 2017, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères France Gosselin, Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : Aucun.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

346-12-17

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 décembre 2017, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 décembre 2017

3. Procès-verbaux

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2017
- 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 novembre 2017 – Premier projet de règlement 705-05-2017 et Premier projet de règlement 712-17-2017

4. Approbation des comptes du mois

- 4.1 Approbation des comptes du mois

5. Administration générale

- 5.1 Comité consultatif d'urbanisme – Traitement des membres

citoyens – Année 2018

- 5.2 Adjudication – Contrat ADM-18-001 - Assurances générales de la Municipalité – Année 2018
- 5.3 Promotion – Poste de lieutenant à temps partiel – Service incendie
- 5.4 Promotion – Poste de lieutenant intérimaire à temps partiel – Service incendie
- 5.5 Embauche – Pompier à temps partiel – Service incendie

6. Communications

S.O.

7. Greffe et réglementation

- 7.1 Dépôt – Déclarations d'intérêts pécuniaires - Membres du conseil municipal
- 7.2 Adoption – Second projet de règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) »
- 7.3 Adoption – Second projet de règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 »
- 7.4 Adoption – Second projet de règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 »
- 7.5 Adoption – Règlement 748-01-2017 modifiant le Règlement 748-00-2017 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail afin d'y apporter certaines corrections terminologiques
- 7.6 Adoption – Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018 et abrogeant le Règlement 744-00-2017 et ses modifications

8. Service incendie

S.O.

9. Service des loisirs culturels

S.O.

10. Service des loisirs récréatifs et communautaires

S.O.

11. Services techniques

11.1 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-17-093-TP – Fourniture et livraison de sel de déglçage pour la saison 2017-2018

11.2 Autorisation – Paiement du décompte d’acceptation provisoire - Contrat APP-17-036-GE – Scellement de fissures et pavage sur la rue du Cardinal entre les rues des Mésanges et Martin

12. Trésorerie et finances

12.1 Approbation – État – Défaut de paiement de taxes municipales

12.2 Adjudication et autorisation de signature – Contrat FIN-18-001 - Entretien et soutien des applications (CESA) pour l’année 2018

12.3 Approbation – Liste des dépenses incompressibles – Prévisions budgétaires de l’exercice 2018

12.4 Acceptation de dépôt – Budget révisé 2017 – Office municipal d’habitation (OMH) de Saint-Amable

13. Urbanisme

13.1 Nominations – Comité consultatif d’urbanisme

13.2 Désignation et demande d’officialisation d’un toponyme – Rue Dolorès – Commission de toponymie du Québec

13.3 Annulation de factures – Écart relatif à la compensation pour frais de parc

14. Courrier reçu

15. Varia

16. Période de questions

17. Levée de la séance

17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l’unanimité.

3. PROCÈS-VERBAUX

347-12-07

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère Marie-Ève Tanguay
le conseiller Michel Martel

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

348-12-17

3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 novembre 2017 – Premier projet de règlement 705-05-2017 et Premier projet de règlement 712-17-2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de de l'assemblée publique de consultation du 13 novembre 2017 relative au Premier projet de règlement 705-05-2017 et au Premier projet de règlement 712-17-2017.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMPTES DU MOIS

349-12-17

4.1 Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (110 commandes)	298 110,10 \$
Montant total des dépenses du rapport (92 factures)	272 712,07 \$
Salaires périodes 24	469 611,99 \$
Total	1 040 434,16 \$

Signé ce 6 décembre 2017.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

350-12-17

5.1 Comité consultatif d'urbanisme – Traitement des membres citoyens – Année 2018

CONSIDÉRANT que la présence de membres citoyens au sein du Comité consultatif d'urbanisme est prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) permet, lorsque la loi prévoit la présence de membres citoyens au sein d'un comité municipal, d'établir des règles de remboursement de leurs dépenses;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 726-00-2014 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne, les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme peuvent recevoir un jeton de présence à être fixé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement d'un jeton de présence par séance de 96,17 \$ aux membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

351-12-17

5.2 Adjudication – Contrat ADM-18-001 - Assurances générales de la Municipalité – Année 2018

CONSIDÉRANT l'exception aux règles générales d'adjudication des contrats prévue au paragraphe 938 (2^o) du Code municipal du Québec (L.R.L.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat ADM-18-001 concernant les assurances générales de la Municipalité pour l'année 2018 à la Mutuelle des Municipalité du Québec, pour un montant total de 152 407,00 \$, toutes taxes comprises, conformément à la proposition présentée par les courtiers du Groupe Ultima Inc., en date du 20 novembre 2017, contrat 59015;

D'AUTORISER le paiement de la somme précitée au Groupe Ultima Inc.;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-421.

Adoptée à l'unanimité.

352-12-17

5.3 Promotion – Poste de lieutenant à temps partiel – Service incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste de lieutenant au sein du Service incendie suivant la démission de monsieur Richard Gendron;

CONSIDÉRANT la procédure de promotion et les délais prévus à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

DE PROMOUVOIR, de façon intérimaire, monsieur Daniel Gemme, à titre de lieutenant à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, et ce, jusqu'à la sélection d'un nouveau lieutenant au terme des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur;

DE CONFIRMER la promotion de monsieur Daniel Gemme à ce poste, de façon permanente, dans le cas où il obtiendrait la note la plus élevée au terme des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an, cette période débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

353-12-17

5.4 Promotion – Poste de lieutenant intérimaire à temps partiel – Service incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste de lieutenant intérimaire au sein du Service incendie suivant la promotion temporaire de monsieur Daniel Gemme, qui occupait ce poste;

CONSIDÉRANT la procédure de promotion et les délais prévus à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

DE PROMOUVOIR, de façon intérimaire, monsieur Patrick Charbonneau, à titre de lieutenant intérimaire à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, et ce, jusqu'à la sélection d'un nouveau lieutenant intérimaire, au terme des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur;

DE CONFIRMER la promotion de monsieur Patrick Charbonneau à ce poste, de façon permanente, dans le cas où il obtiendrait la note la plus élevée au terme des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an, cette période débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

354-12-17

5.5 Embauche – Pompier à temps partiel – Service incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste de pompier suivant la promotion de monsieur Patrick Charbonneau;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER, de façon intérimaire, monsieur Pascal Sylvestre Léonard, à titre de pompier à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau lieutenant intérimaire;

DE CONFIRMER l'embauche de monsieur Pascal Sylvestre Léonard à ce poste, de façon permanente, à compter de la date où, selon le cas, monsieur Patrick Charbonneau recevra une confirmation de sa promotion à titre de lieutenant intérimaire permanent ou un autre poste de pompier permanent deviendra vacant au terme des procédures de promotion, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an, cette période débutant à la date d'adoption de la présente résolution;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-220-01-141.

Adoptée à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS

S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

355-12-17

7.1 Dépôt – Déclarations d'intérêts pécuniaires - Membres du conseil municipal

Suivant l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2), le conseil prend acte du dépôt par la greffière et secrétaire-trésorière adjointe des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, à savoir :

- Stéphane Williams, maire;
- Marie-Ève Tanguay, conseillère district 1;
- Mathieu Daviault, conseiller district 2;
- Vicky Langevin, conseillère district 3;
- France Gosselin, conseillère district 4;
- Robert Gagnon, conseiller district 5;
- Michel Martel, conseiller district 6.

356-12-17

7.2 Adoption – Second projet de règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, sans modification, le Second projet de règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) ».

Adoptée à l'unanimité.

357-12-17

7.3 Adoption – Second projet de règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier les limites des zones C-21, C-23 et I-31, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des

usages autorisés dans la zone H-67 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suivant cette assemblée publique de consultation, le conseil a retiré l'article 16 du projet de règlement, lequel visait à modifier les limites des zones C-21, C-23 et I-31;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, avec la modification proposée, le Second projet de règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 ».

Adoptée à l'unanimité.

358-12-17

7.4 Adoption – Second projet de règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suivant l'assemblée publique de consultation, une correction mineure a été apportée à l'article 3 du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, avec la modification proposée, le Second projet de règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 ».

Adoptée à l'unanimité.

359-12-17

7.5 Adoption – Règlement 748-01-2017 modifiant le Règlement 748-00-2017 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail afin d'y apporter certaines corrections terminologiques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 748-00-2017 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail afin d'y apporter certaines corrections terminologiques;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, sans modification, le Règlement 748-01-2017 modifiant le Règlement 748-00-2017 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail afin d'y apporter certaines corrections terminologiques.

Adoptée à l'unanimité.

360-12-17

7.6 Adoption – Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018 et abrogeant le Règlement 744-00-2017 et ses modifications

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel

ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, sans modification, le Règlement 756-00-2018 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2018 et abrogeant le Règlement 744-00-2017 et ses modifications.

Adoptée à l'unanimité.

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

S.O.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S.O.

11. SERVICES TECHNIQUES

361-12-17

11.1 Adjudication de contrat – Appel d'offres public APP-17-093-TP – Fourniture et livraison de sel de déglçage pour la saison 2017-2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-17-093-TP concernant la fourniture et la livraison de sel de déglçage pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques et des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat APP-17-093-TP concernant la fourniture et la livraison de sel de déglçage pour la saison 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit K+S Windsor Sel Ltée, pour un montant de 68 844,73 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-629.

Adoptée à l'unanimité.

362-12-17

11.2 Autorisation – Paiement du décompte d'acceptation provisoire - Contrat APP-17-036-GE – Scellement de fissures et pavage sur la rue du Cardinal entre les rues des Mésanges et Martin

CONSIDÉRANT les résolutions 291-10-17 et 292-10-17;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques et des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du décompte d'acceptation provisoire, en date du 28 novembre 2017, au montant de 491 332,52 \$, y compris la libération de la

garantie de 5 % suivant l'acceptation provisoire des travaux et toutes les taxes, à Les Entreprises Michaudville Inc.;

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 03-310-32-721, pour la portion pavage, et 02-320-01-521, pour la portion scellement de fissures.

Adoptée à l'unanimité.

12. TRÉSORERIE

363-12-17 12.1 Approbation – État – Défaut de paiement de taxes municipales

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'état relatif au défaut de paiement des taxes municipales, tel que présenté, conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1).

Adoptée à l'unanimité.

364-12-17 12.2 Adjudication et autorisation de signature – Contrat FIN-18-001 - Entretien et soutien des applications (CESA) pour l'année 2018

CONSIDÉRANT l'exception aux règles générales d'adjudication des contrats prévue au paragraphe 938 (6) du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat FIN-18-001 relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) de la suite PG Solutions pour l'année 2018 à l'entreprise PG Solutions Inc., pour un montant total de 64 966,63 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre toute mesure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pertinent pour donner effet aux présentes;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-130-00-459, 02-413-00-459 et 02-610-00-414.

Adoptée à l'unanimité.

365-12-17

12.3 Approbation – Liste des dépenses incompressibles – Prévisions budgétaires de l'exercice 2018

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement 701-00-2012 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des dépenses incompressibles contenues dans les prévisions budgétaires de l'exercice de 2018, telle que présentée, conformément à l'article 6.1 du Règlement 701-00-2012 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

366-12-17

12.4 Acceptation de dépôt – Budget révisé 2017 – Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Amable

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Amable, présentés dans le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par la conseillère France Gagnon
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Amable, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

13. URBANISME

367-12-17

13.1 Nominations – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 726-00-2014 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT la résolution 359-12-15;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme est arrivé à son terme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux membres citoyens pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE NOMMER les deux personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, selon le terme prévu ci-dessous :

Membres citoyens	Terme
François Gemme	31 octobre 2019
André Charlebois	

Adoptée à l'unanimité.

368-12-17

13.2 Désignation et demande d'officialisation d'un toponyme – Rue Dolorès – Commission de toponymie du Québec

CONSIDÉRANT la logique de distribution alphabétique des toponymes routiers au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
 APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
 ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER « rue Dolorès » la voie de circulation accessible en deux points par la rue David Sud, telle qu'elle est montrée sur le plan mentionné ci-dessous;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution, accompagnée d'un plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation du toponyme.

Adoptée à l'unanimité.

369-12-17

13.3 Annulation de factures – Écart relatif au calcul de la compensation pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
 APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
 ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à annuler toute facture relative à la compensation pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, telle qu'elle est décrite au Règlement 649-10, pour la portion visant l'écart entre le montant du dépôt payé et le montant de la compensation fixé selon le rapport d'évaluation, pour les immeubles correspondant aux matricules suivants : 2160-35-1852-0-000-0000, 2056-52-2898-0-000-0000 et 2055-68-1477-0-000-0000.

Adoptée à l'unanimité.

14. COURRIER REÇU

a) MRC de Marguerite-d'Youville

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2017;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2017;
- Règlement numéro 212 décrétant une dépense n'excédant pas 2 247 200 \$ et un emprunt de 1 447 200 \$ pour des travaux de

rénovation et de construction de la Maison Jean-Marie-Moreau pour en payer le coût;

-Avis de motion - Règlement sur les postes nominés et sur la rémunération des membres du conseil

b) Ville de Sainte-Julie

-Règlement 1100-4 amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'entrée de ville Nord »

c) Ville de Varennes

-Résolution 2017-447 – Entente MRC de Marguerite-d'Youville – Interdiction sacs de plastique – Autorisation de signature

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident s'enquiert des règles de taxation applicables dans le cadre de projets de rénovation. En outre, il se plaint de la réglementation actuelle relativement aux maisons mobiles.

- Madame la directrice générale l'informe des règles applicables en matière de taxation.
- Monsieur le maire souligne que le conseil se penchera, au cours des prochains mois, sur l'opportunité de modifier la réglementation d'urbanisme, notamment en ce qui a trait aux maisons mobiles.

Un résident appuie les propos du résident précédent en ce qui a trait aux règles relatives aux maisons mobiles et il félicite le nouveau conseil.

- Monsieur le maire le remercie de son intervention.

Un résident s'enquiert des plages horaires de travail de certains employés municipaux. Il demande également des précisions sur les règles relatives aux luminaires sur les propriétés privées, sur les accès potentiels à l'autoroute 30, sur des réparations à venir dans son secteur, sur les intentions futures du conseil eu égard à la saine gestion de la Municipalité et à l'augmentation des salaires des membres du conseil.

- Madame la directrice générale et monsieur le maire lui donnent les précisions demandées.

Un résident réclame des explications sur le traitement des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme, sur l'état des finances de la Municipalité ainsi que sur la réglementation d'urbanisme.

- Monsieur le maire et monsieur le conseiller Mathieu Daviault lui donnent les renseignements demandés.

Un résident demande des précisions sur le projet de règlement 705-05-2017 relatif aux usages conditionnels et au règlement de tarification 756-00-2018 pour l'année 2018.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale renseignent le résident sur la portée de ces règlements.

Un résident demande à quel moment la Municipalité a l'intention d'aménager un réseau d'égout dans son secteur.

- Monsieur le maire explique que l'aménagement du réseau d'égout municipal s'effectuera en plusieurs phases, échelonnées sur quelques années, et selon les subventions obtenues.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

370-12-17

17.1 Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 20 h 56.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.